



Parents d'enfant français.a but migratoire

Par **Boubesse77**, le **01/01/2017** à **22:12**

Bonjour,

Je suis marier a un algerien sans papier
Depuis 2 ans nous avons eu un enfant
Il as 6mois j'ai decouvert sont homoseualite
Il as essayer de.me.prouver le.contraire
J'ai deja porter plainte il.y a deux ans pour m'avoir etrangker avec une echarpe avec
evanouissemnt
Sa maman et lui on tput fait pour que je la.retire
Il.m'as manipuler etant amoureuse j'ai crue qu'il etais.sincere...sa maman etais au courant de
sont homoseualite...aujourd'hui depuis qu'il as.apris que parent d'enfant francais es egale a
avoir les.papiers...il es partis depuis 2 mois sans nouvelles pretextant une dispute..je prevuse
que notre fils etais tres malade es as preferer sortir que venir chez le.medecin.. il n'as jamais
aider avec le bebe et etais tres mechant avec ma grande de 6ans... il n'as jamais subvenue a
nos besoin ni meme particioer a l'eduction ni entretien de l'enfant...il es sur d'avoir c'est
papiers grace a notre fils et gagner le.divirce ..ma question es de savoir que puis je faire pour
qu'il ne profite pas de nous ainssi il.m'as.menti il.es.homosexuel il etais pres a tout j'ai peur
qu'il veuille la.garde juste pour ce regulariser il es arruver sans visa avec un faut passeport ...il
n'as ni recipice ni rien il es partis avec ma piece d'identiter et le film de monacouchement il l'as
briser je sais pas quoid faire pour eviter qu'il fasse c'est papiers sur notre dos et qu'il
lenprenne mon fils ...j'ai des enregistrement ou il.dit qu'il prefere etre gay que rester avec moi
je precise avoir etais plus qu'une femme une mere je l'entretenais et j'etais sincere avec lui ... il
ya des conversation ou ilnparke des papiers qul auras en france ou il dit quil ramenera mon fils
en algerie j'ai tres peur que doit je faire pour faire valoir mes droits et toute cette manipulation
pour complice sa maman ... merci beaucoup..

Ps: je suis dsl si je suis pas sur le bon forum

Par **amajuris**, le **02/01/2017 à 09:42**

bonjour,
je vous conseille de faire un courrier à votre préfecture en indiquant que le père n'a jamais participé depuis la naissance à l'entretien et à l'éducation de son enfant, qui est une des conditions pour obtenir un titre de séjour parent d'enfant français qui était le seul but recherché par cet homme.
salutations

Par **Boubesse77**, le **02/01/2017 à 12:56**

Bonjour ..

Je vous remercie infiniment...
Peut-il me prendre mon fils ,,,,si je divorce il y aura une garde partagée puis il jouera sur sa pour avoir ces papiers...

Par **Visiteur**, le **02/01/2017 à 22:23**

Bsr,
Première chose, signaler son cas à la préfecture.
Ensuite, si le défaut d'intention matrimoniale paraît avéré et qu'il est établi que les époux ou l'un d'entre eux seulement se sont mariés dans le but d'atteindre un effet étranger ou secondaire au mariage, le mariage peut être annulé, sur le fondement des articles 180 et 184 du code civil, à la demande du procureur de la République ou d'un époux lui-même.
Voyez vite un avocat.

Par **Boubesse77**, le **02/01/2017 à 23:14**

Bonsoir pragmatique...
Je vous en remercie, mais j'ai peur que cela ne serve à rien .. aucun avocat pour accepter ce genre de procédure .. et tout le monde me dit qu'il est parent d'enfant français mais je veux me battre .. car cela m'a rendu malade et je veux protéger mon fils

Par **Visiteur**, le **04/01/2017 à 23:18**

Bsr,

Je n'ai rien d'autre à ajouter pour ma part, bonne chance.
Ps/ merci de ne pas ouvrir d'autres filssur le même sujet.